

**EARL LES VERGERS DU GRAND MURAT  
B ROGIER**

Le Grand Murat  
23210 BENEVENT LABBAYE

<b>Référence laboratoire</b>	17/PN77559		
<b>Référence client</b>	VGM 2017		
<b>Nature de l'échantillon</b>	POMMES	<b>Poids</b>	1240g
<b>Etat</b>	Entier	<b>Température à réception</b>	Ambiante
<b>Date de réception</b>	01/09/2017 11:21:40	<b>Limite de conservation</b>	01/10/2017
<b>Echantillonnage</b>	Client	<b>Transport</b>	CHRONOPOST
<b>Référence de devis</b>	DBO170393	<b>Agence régionale</b>	Phytocontrol Bordeaux_nord
<b>Analyse demandée</b>	Multirésidus spécifique		
Pesticides			

Echantillon à réception



**Résultats d'analyses**

	Résultat	Unité	LQ	Limite	Fin d'analyse
<b>Pesticides</b>					
<b>Monorésidus spécifiques</b>					
Emamectine benzoate	ND	mg/kg	0,01		05/09/2017
<b>Monorésidus spécifiques</b>					
6-Benzyladenine	ND	mg/kg	0,01		05/09/2017
Captan(+THPI)	D < 0,01	mg/kg		10	04/09/2017
Captan	ND	mg/kg	0,01		04/09/2017
Tetrahydroptalimide (THPI)	D < 0,01	mg/kg	0,01		04/09/2017
Chlorantraniliprole	ND	mg/kg	0,01		05/09/2017
Difenoconazole*	ND	mg/kg	0,01		04/09/2017
Dithianon	ND	mg/kg	0,01		05/09/2017
Dithiocarbamates (CS2)*	0,013 ± 0,002	mg/kg	0,01	5	04/09/2017
Fenoxycarbe	ND	mg/kg	0,01		04/09/2017
Fonicamide(+TFNA+TFNG)	0,030 ± 0,015	mg/kg		0,3	05/09/2017
Fonicamide	ND	mg/kg	0,01		05/09/2017
TFNA	0,030 ± 0,015	mg/kg	0,01		05/09/2017
TFNG	ND	mg/kg	0,05		05/09/2017
Spirotetramat(+4 métabolites)	ND	mg/kg			05/09/2017
Fluvalinate (Tau)	ND	mg/kg	0,01		04/09/2017
Thiachlopride	ND	mg/kg	0,01		05/09/2017
Thiophanate-methyl	ND	mg/kg	0,01		05/09/2017

Détail des paramètres analysés et des méthodes utilisées en page(s) suivante(s)

**Légende**

ND = Non détecté D = Détecté LQ = Limite de Quantification NA = Non Analysé

(m):dosé(s) sans son(s) analyte(s) associé(s) pour les analyses effectuées uniquement dans le champs d'application du règlement N°396/2005 et ses modifications ou des directives 2006/125/CE et 2006/141/CE.

Méthodes utilisées mentionnées en page(s) suivante(s) :

MOC3/01 version 5 : Détermination des résidus de dithiocarbamates dans les produits non gras d'origine végétale par GC-MS/HS : méthode interne.

MOC3/05 version 0 : Détermination de la teneur en résidus de pesticides dans les produits non gras d'origine végétale ou animale par GC-MS(n) : méthode interne.

MOC3/25 version 8 : Détermination de la teneur en résidus de pesticides dans les produits non gras d'origine végétale par GC-MS(n) : méthode interne.

MOC3/96 version 0 : Détermination de la teneur en pesticides par LC-MS(n) dans les produits non gras d'origine végétale : méthode interne

**Commentaires**

Les résultats analytiques ne sont valables que dans le périmètre du domaine d'application de la méthode utilisée.

CONFORME : Pour les paramètres analysés et réglementés sur la matrice soumise à l'essai, l'échantillon réceptionné respecte la réglementation européenne. Pour déclarer la conformité, il a été tenu compte de l'incertitude de mesure.

Les valeurs limites indiquées sont issues des règlements et/ou des directives et/ou recommandations cités ci-dessous :

**Pesticides**

\*Alimentation Humaine et Animale (matières premières) : Règlement (CE) N°396/2005 et ses modifications concernant les limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale.

\*Alimentation Animale : Directive 2002/32 et ses modifications concernant les substances indésirables dans les aliments pour animaux. Les teneurs maximales s'appliquent aux aliments pour animaux d'une teneur en humidité de 12%.

Informations complémentaires :

Captan(+THPI) : Somme du Captan et du Tetrahydroptalimide exprimée en Captan. Pour les raisins de cuve, la LMR s'applique uniquement au Captan.

Dithiocarbamates (CS2) : y compris Manèbe, Mancozèbe, Métirame, Propinèbe, Thirame et Ziram.

La teneur en CS2 relevée sur les matrices riches en composés soufrés provient aussi bien de l'hydrolyse des dithiocarbamates que de l'hydrolyse de ces composés soufrés endogènes.

Les matrices riches en composés soufrés recouvrent notamment les produits suivants : famille des Brassicacées (les choux, le cresson, la moutarde, la roquette, le radis, le navet...), ou encore l'ail, l'artichaut, l'asperge, le céleri, la ciboulette, les échalotes, les épinards, l'oignon, la papaye, le poireau (liste non exhaustive).

Fonicamide(+TFNA+TFNG) : Somme du Fonicamide, du TNFA et du TNFG, exprimée en Fonicamide.

Tetrahydroptalimide (THPI) : Exprimé en Captan.

TFNA : Exprimé en Fonicamide.

## Signature

L'actualisation des données réglementaires est assurée par notre Service Veille Règlementaire dans le respect des dates de mise en application des textes européens ou autres référentiels publiés.

Rapport validé par :

Sagal CLEM  
Validation Analytique



- Ce certificat produit et validé électroniquement fait foi. Le nom et la fonction des responsables sur ce document ont été produits sur  base d'une procédure protégée et personnalisée. Une version papier de ce document paraphé peut être obtenue sur simple demande.
- Les résultats d'analyse ne concernent que les objets soumis à l'analyse.
- En l'absence de précision et d'indication contraire, la Limite de Détection est égale à la moitié de la Limite de Quantification (hors paramètres sous-traités).
- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale sauf autorisation du laboratoire.
- Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.
- Incertitude communiquée sur demande.
- Les commentaires ne sont couverts par l'accréditation que si tous les paramètres s'y rapportant sont couverts par l'accréditation.
- D'après les préconisations du laboratoire définies dans les conditions générales de vente, la quantité ou le nombre d'unité d'échantillon reçu n'est pas suffisant. Les analyses sont poursuivies sans incidence sur la validité des résultats, cependant la représentativité de l'échantillonnage pourrait, le cas échéant, ne pas suivre les exigences définies dans les règlements en vigueur.
- Phytocontrol est agréé par l'AFSCA, habilité par l'INAO et le QS et est certifié ISO 14001 par l'Afnor.

**Pesticides**

**Monorésidus spécifiques**

Résultat LQ méthode

Unité ↓ : mg/kg

Emamectine benzoate ND 0,01 MOC3/96

**Monorésidus spécifiques**

Résultat LQ méthode

Unité ↓ : mg/kg

6-Benzyladenine ND 0,01 MOC3/96

Captan(+THPI) D < 0,01

Captan ND 0,01 MOC3/05

Tetrahydrophtalimide (THPI) D < 0,01 0,01 MOC3/05

Chlorantraniliprole ND 0,01 MOC3/96

Difenoconazole\* ND 0,01 MOC3/25

Dithianon ND 0,01 MOC3/96

Dithiocarbamates (CS2)\* 0,013 0,01 MOC3/01

Fenoxycarbe ND 0,01 MOC3/05

Flonicamide(+TFNA+TFNG) 0,030

Flonicamide ND 0,01 MOC3/96

TFNA 0,030 0,01 MOC3/96

TFNG ND 0,05 MOC3/96

Spirotetramat(+4 métabolites) ND

Spirotetramat ND 0,01 MOC3/96

Spirotetramate-enol ND 0,01 MOC3/96

Spirotetramat-enol-glucosid ND 0,01 MOC3/96

Spirotetramat-keto-hydroxy ND 0,01 MOC3/96

Spirotetramat-mono-hydrox ND 0,01 MOC3/96

Fluvalinate (Tau) ND 0,01 MOC3/05

Thiachlopride ND 0,01 MOC3/96

Thiophanate-méthyl ND 0,01 MOC3/96